

DECRET N° 75-268 du 22 Octobre 1975

mettant fin aux fonctions du Directeur Adjoint du Service de Liaison et de Documentation et du Chef de Service de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n°74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les Attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°72-129 du 6 mai 1972, portant nomination de Mr GOMEZ Thiam Théophile en qualité de Directeur Adjoint du Service de Liaison et de Documentation ;

DECRETE :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret n°72-129 du 6 mai 1972, portant nomination du Camarade GOMEZ Thiam Théophile, en qualité de Directeur Adjoint du Service de Liaison et de Documentation (S.L.D.).

Article 2.- Il est également mis fin aux fonctions du Camarade ODOUTAN Cyrille en qualité de Chef du Service de la Direction de la Surveillance du Territoire (D.S.T.)

Article 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 22 Octobre 1975

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Intendant Militaire de 3ème classe
Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 2 SLD 2 DST 2 MIS 2
DSN 2